

IACE

IACE FOR A
BETTER
THINKING ...

**Plan De Déconfinement Responsable,
Citoyen et Organisé**

28 Avril 2020

Note de Travail

28 avril 2020

Un déconfinement responsable, citoyen et organisé

A travers le monde, la tendance du déconfinement graduel se confirme. La Tunisie a annoncé quant à elle, un déconfinement ciblé à partir du 04 Mai 2020. Mais comment le réussir dans une période de cohabitation avec le virus ?

Peu importe les adjectifs (ciblé, graduel, partiel), l'essentiel est dans l'approche adoptée et qui devrait tenir compte de plusieurs contraintes :

Premièrement : L'aspect comportemental

Le premier souci avec le déconfinement est de gérer l'effet de rebond qui est prouvé dans le comportement des individus. Cela veut dire qu'après avoir effectué un effort, les individus pourront se relâcher. En effet, plusieurs experts redoutent un rebond de l'épidémie après le déconfinement. C'est pour cette raison que la responsabilisation de la population telle que recommandée par l'OMS constitue la solution.

La « responsabilisation » demeure le maître mot. Mais responsabiliser ne rime pas avec cantonner, diriger et essayer de maîtriser les comportements. Il faudrait donc que les mesures préventives deviennent des habitudes acquises pour les citoyens, des réflexes et non pas une obligation.

Deuxièmement : La contrainte sociale

C'est un leurre de comparer les mesures prises en Tunisie avec celle de l'Europe sans tenir compte de l'effet social.

Si le déconfinement était prévu pendant les fêtes de fin d'année, est ce qu'en Europe les mêmes mesures seraient prises ?

Le gouvernement Tunisien devrait prévoir des mesures acceptées et applicables dans le contexte actuel du Ramadan et de l'AID, sinon la désobéissance s'accroîtra.

Troisièmement : La contrainte économique

Le dogme santé ne doit pas être au dépend de l'économie puisque la pauvreté et le risque d'une instabilité sociale sont là. Les salaires du mois d'avril seront payés par les entreprises principalement en utilisant leurs ressources propres.

La confusion entre graduel et le retour d'activité par des quotas est inapproprié. En effet, une activité par quotas n'est pas adaptée aux PME.

Comme ça été publié au niveau de la note publiée par l'IACE sur les mesures du déconfinement graduel¹ ;

La levée de restriction d'activité sera effectuée dans un premier temps pour les entreprises possédant un carnet de commande, respectant un protocole sanitaire, assurant le transport de leurs employés ne disposant pas de moyens de transport personnel.

Pour le commerce et les services de proximité un déconfinement par métier peut être mis en place à partir du 11 mai et ce, en respectant les règles sanitaires sans consommation sur place.

Les entreprises doivent aussi mettre en place des mécanismes de cohabitation avec le virus. Elles pourraient recourir au télétravail ou bien programmer des pages horaires par groupe.

Quatrièmement : Contrainte logistique

Toute la problématique est liée au transport. En Chine par exemple, après le déconfinement, les experts ont observé une croissance des achats de voitures.

Les entreprises qui disposent des ressources nécessaires, devraient assurer le transport pour ses employés à travers la location de bus touristique ou de société de transport, des Taxis collectifs...

L'utilisation du transport public doit être effectuée avec autorisation et avec abonnement uniquement. Le recours à la société civile et aux bénévoles est important dans cette phase et ce, afin d'aider les agents à assurer le respect des règles.

¹<https://www.iace.tn/quelles-mesures-de-deconfinement-graduel-pour-la-tunisie/>

Cette contrainte du transport doit être recadrée pour la population active autorisée à travailler. En effet, si on considère que le service touristique et enseignement ne seront pas autorisés et que l'administration peut fonctionner encore en effectif réduit, le retour au travail concernera en première étape 1 million de personnes de plus par rapport à la population active actuellement.

Le retour du secteur service, principalement services aux particuliers et le commerce, débutera avec des règles strictes (1 client par 12m²).

Statistiques de l'INS concernant la population occupée T4 2019

POPULATION ACTIVE OCCUPEE	3 565
AGRICULTURE ET PECHE	491,1
LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	656,7
LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	104,0
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTIONS, CERAMIQUES ET VERRE	37,1
LES INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES	159,4
LES INDUSTRIES CHIMIQUES	29,2
LE TEXTILE, L'HABILLEMENT ET DES CHAUSSURES	234,0
D'AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	93,0
LES INDUSTRIES NON MANUFACTURIERES	552,5
MINES ET ENERGIE	41,0
CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	511,5
LES SERVICES	1 846,9
LE COMMERCE	439,8
TRANSPORT ET TELECOMMUNICATION	196,8
L'HOTEL ET RESTAURATION	158,5
BANQUES ET ASSURANCES	37,2
SERVICES DE REPARATION ET DE L'IMMOBILIER ET AUTRES SERVICES AUX INSTITUTIONS	186,9
SERVICES SOCIAUX ET CULTURELS	159,3
SERVICES DE L'EDUCATION, LA SANTE ET ADMINISTRATIVES	668,4
ACTIVITES NON DECLARES	19,2

Cinquièmement : La contrainte politique

« Il ne sert à rien de dire : Nous avons fait de notre mieux ». Il faut réussir à faire ce qui est nécessaire. De nouveau, cette référence à l'acuité de Churchill en temps de crise, dénote de l'obligation pour la puissance publique d'être, plus que jamais, orientée vers des résultats concrets. Et ce, malgré le prolongement de la circulation du virus jusqu'à l'arrivée d'un vaccin.

La logique locale et régionale compte tenu des spécificités territoriales, y compris sur le plan épidémique et sanitaire, devra primer sur la logique nationale afin, justement, de mieux servir l'intérêt national. En d'autres termes, le déconfinement doit avoir une déclinaison locale et régionale, sinon il ne sera pas réalisé correctement.

Le gouvernement doit s'orienter vers un déconfinement responsable et organisé pour tous les citoyens. Pour ce faire, une application stricte de la loi est exigée et une instauration amplifiée de la confiance des citoyens envers les institutions de l'Etat surtout pendant cette période.

« Tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité » Victor Hugo